

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni le premier mars deux mille trente juin à 21 heures sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 23 juin 2017

I-DÉLIBÉRATIONS :

1. Engagement dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces publics avec un objectif « zéro phyto »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

PREND ACTE de cet exposé ;

DÉCIDE de s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces publics avec un objectif « zéro phyto » ;

S'ENGAGE à élaborer un plan de gestion des espaces publics généralisant progressivement les méthodes de désherbage alternatives ;

S'ENGAGE à fournir annuellement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie les éléments permettant d'apprécier les changements de pratiques engagés telle que la surface d'espaces publics entretenue sans produits phytosanitaires par rapport à la surface totale voire la réduction de quantités de produits utilisés.

2. Création de poste ATSEM

Considérant les besoins à l'école maternelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017

3. Attribution subvention mission locale des boucles de la Marne

Entendu l'exposé de monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention de 2552€ à la mission locale des boucles de la Marne.

4. Tarifs étude

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'appliquer les forfaits mensuels ci-dessous pour l'étude à compter du 4 septembre 2017

Revenus	R < 1067€	1068€ < R < 1564€	1565€ < R < 2062€	2063€ < R < 2560€	2561€ < R < 3187€	3188€ < R < 3814€	3815€ < R < 4439€	R > 4440€
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8
Forfait mensuel	22,00 €	26,00 €	30,00 €	34,00 €	38,00 €	42,00 €	46,00 €	50,00 €

DIT que le coût du goûter est inclus dans le forfait

5. Motion contre la sectorisation des collèges proposée par le Département de Seine et Marne

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

REFUSE les 2 scénarii de la nouvelle sectorisation proposée par le Conseil Départemental de Seine et Marne

DEMANDE l'examen de la situation de notre secteur, sous-équipé en matière d'équipements publics mais en forte progression démographique et fortement impacté par la problématique du franchissement du pont en X et de la Marne.

DEMANDE qu'un collège soit construit sur notre secteur

DIT que des solutions foncières peuvent être trouvées.

Fin de la séance, 22h15

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH